



Les gardes de 24 heures pour les résidents

Roger Ladouceur MD MSc CCMF FCFM, RÉDACTEUR SCIENTIFIQUE ADJOINT

Nous vous présentons, ce mois-ci, un débat portant sur les gardes de 24 heures, imposées jusqu'à tout récemment, aux résidents en stage en établissements au Québec. D'Jonathan Cools-Lartigue, résident en chirurgie, défend l'option du oui (page 137)¹; alors que D^{re} Marie-Renée B-Lajoie, qui pratique la médecine familiale, défend le non (page 136)².

D'entrée de jeu, B-Lajoie cite des faits troublants: «Ils font 36% plus d'erreurs médicales sérieuses [...]. Ils font près de 6 fois plus d'erreurs de diagnostic sérieuses [...]. Ils sont 2,3 fois plus à risque d'être impliqués dans un accident automobile après une garde de 24 heures»². Et, comme si cela n'était pas suffisant, elle assène le puissant argument suivant: «Le 7 juin 2011, un arbitre québécois a conclu que les gardes de 24 heures en établissement contrevenaient à la Charte canadienne des droits et libertés (article 7) et à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (article 1)»². Comment rétorquer à pareille position?

Pourtant Cools-Lartigue n'en démord pas. Faisant référence aux recommandations de l'Accreditation Council for Graduate Medical Education (ACGME) qui avait établi en 2003 qu'il était défendu pour les internes de passer plus de 16 heures consécutives à l'hôpital, il indique: «Les directives de la ACGME sont implantées depuis près d'une décennie et la foule de données probantes obtenues aux États-Unis n'ont pas réussi à démontrer une amélioration dans la sécurité des patients depuis leur mise en œuvre»¹. Puis, référant à une étude publiée dans le *JAMA* en 2009³, il ajoute:

«[L]a durée du temps en service ... n'était pas en corrélation avec le degré de complications»¹. Dans la même veine, Cools-Lartigue cite une méta-analyse appuyant sa position⁴: «Une méta-analyse ... passait en revue 20 études de grande qualité examinant les effets de la restriction des heures de travail avant et après sa mise en œuvre, entre 2000 et 2009. Dans ce cas aussi, les auteurs n'ont cerné aucune amélioration dans les issues chez bien au-delà de 700 000 patients»¹.

Ainsi, les présomptions selon lesquelles les gardes de 24 heures auraient des conséquences néfastes pour les patients seraient fallacieuses? Qui a tort? Qui a raison? Bien malin celui qui pourrait le dire. C'est comme si nous étions en présence d'un débat où les données probantes et des éléments juridiques et constitutionnels s'entremêlent et se contredisent.


Une façon intéressante de voir autrement le débat est de se référer au commentaire de Woollard (page e62)⁵.

Selon lui, le nombre d'heures de garde est un faux débat puisque les véritables enjeux sont tout autre: «Ces 2 enjeux sont la dilution des relations comme fondement des soins et l'ascendance de la «science de la gestion» comme influence primordiale sur la conception et le fonctionnement des établissements de soins comme les hôpitaux»⁵.

Il est vrai que la question du nombre d'heures de garde proprement dites est sans doute accessoire. En effet, quiconque serait en droit de questionner les évidences justifiant ce nombre: pourquoi 16 heures plutôt que 24? Sur quoi se base-t-on pour dire que cela est la durée optimale? On deviendrait dangereux ou dysfonctionnel après 16 heures de garde, mais pas avant! Voyons donc! Tant qu'à y être, pourquoi pas 8 heures? J'en connais plusieurs qui, après 8 longues heures de travail, à voir un nombre incalculable de patients, à résoudre des cas complexes, à subir un rythme effréné de travail, sont vidés. D'ailleurs, si la question du nombre d'heures était si importante, pourquoi demande-t-on encore (et parfois impose-t-on!) à d'autres professionnels de la santé travaillant dans ces mêmes établissements de faire du temps supplémentaire, sous prétexte qu'il y a pénurie de personnel? Limiter le nombre d'heures de travail pour le bien-être des patients serait justifié pour les résidents et pas pour les autres? Bizarre tout cela.

On pourrait aussi questionner la pertinence d'imposer des gardes de 24 heures aux résidents mais pas aux patrons qui sont ultimement responsables. Pourquoi un système où le résident court sur les étages et est confronté à des situations potentiellement graves alors que le patron n'intervient souvent que sur appel? Songerait-on à envoyer un apprenti pilote aux commandes d'un Airbus A380 pendant que le pilote resterait à la tour de contrôle ou à la maison?

Certes, certains diront que nous avons tous passé par là, que cela faisait partie de l'apprentissage et que personne n'en est mort; ce à quoi, d'autres rétorqueront que ce système n'avait pas d'allure et que l'on pourrait longtemps discourir des prétendues valeurs pédagogiques sinon de la main-d'œuvre bon marché!

Bref, ce débat sur les gardes pour les résidents soulève bien d'autres enjeux que ceux relatifs à leur durée. Il questionne notamment la valeur pédagogique des gardes, le développement du leadership et de l'autonomie et la conciliation de nos responsabilités professionnelles avec la recherche d'une meilleure qualité de vie. A notre avis, avant d'adopter la position québécoise ou d'entériner les recommandations américaines, il importe d'en discuter davantage. 

Intérêts concurrents
Aucun déclaré

Références à la page 123

This article is also in English on page 123.